

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 20 janvier 2022



Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON	X		
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI			Catherine ORSINI-SAILLET
Frédéric NOEL			Virginie ZAMPA
Catherine ORSINI-SAILLET	X		
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI			

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET			
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Jean-Yves TIZOT			
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA			
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Nathalie BERANGER (T)			
Sandrine CHAIX (S)	X		
Véronique GHIGLIONE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Stéphane JULIOT	X		

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Alma BENECH (T)			Enzo GILLET
Chloé THEVENIEAU (S)			
Maira BIAUX (T)	X		
Nina TEULON (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Mathilde BLANC (S)			
Léa DISSART (T)			
Pierre FERNANDES DA COSTA (S)	X		
Adèle FABRE (T)	X		
Haïban Aladel ALSHOUNI (S)			
Emile HEYBERGER (T)	X		
Louise RAVITSKY (S)			
Matthieu HOARAU RANGLA (T)			
Enzo GILLET (S)	X		
Nicolas HOGREL (T)	X		
Manon BOURET (S)			
Charles-Antoine JOURNET (T)	X		
Jules TERRIER (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Emeraude KABARE (T)			Pierre FERNANDES DA COSTA
Volodia BARRIERE BEDNAREK (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Camille GEIGER (S)			
Simon NOGARET (T)	X		
Tristan DYE (S)			
Amina OUMEDDOUR (T)			Séverin CONSTANT-MARMILLON
Catherine BAJAN (S)			
Amaury PELLOUX-GERVAIS (T)	X		
Hanane BOURKHA (S)			
Maximilien ROBSON (T)	X		
Siham KERBOUA (S)			
Gabriel ROUBIOL (T)			
Gabriel FAUVARQUE (S)			
Mathis SION (T)	X		
Anthony YOUSSEF (S)	X		
Emma VASSAL (T)	X		
Elisa NAUDIN (S)			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
Véronique-Aurélie BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences		X
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS ou son adjoint	Directrice de la DEFI ou son adjoint	XX	

Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI	X	
Agnès BORGIA	Directrice de la DESMAP	X	
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Invités ponctuels

Invité·e	Point à l'ordre du jour	Présent·e	Excusé·e
Nicolas LESCA, représentant de l'EUT	Capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST	X	

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021**
- 3. Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante**
- 4. Désignation de 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) et d'1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales pour siéger à la Commission Vie Étudiante**
- 5. Désignation de 8 élus étudiants pour siéger à la Commission pédagogique (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
- 6. Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST**
- 7. Approbation des modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées**
- 8. Présentation d'un appel à projets IDEX Formation**
- 9. Questions diverses**

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

→ par David DECHENAUD

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021**
- 3. Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante**
- 4. Désignation de 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) et d'1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales pour siéger à la Commission Vie Étudiante**
- 5. Désignation de 8 élus étudiants pour siéger à la Commission pédagogique (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
- 6. Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST**
- 7. Approbation des modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées**
- 8. Présentation d'un appel à projets IDEX Formation**
- 9. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Séance enregistrée pour le relevé de décisions**
- **Horaires des CFVU : sondage à venir pour début de séance à 15h, 15h30 ou 16h**

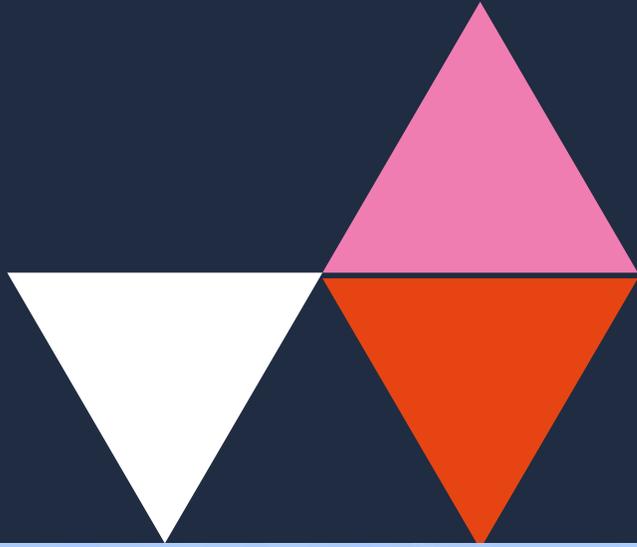
Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Fonctionnement des votes non nominatifs en visioconférence**
 - **4 phases :**
 - Non en son propre nom
 - Non en tant que porteur d'une procuration
 - Abstention en son propre nom
 - Abstention en tant que porteur d'une procuration

Le nombre de votes favorables est déduit.
 - **Pour voter, lever la main :**
 - Déployer la liste des participants en cliquant sur « participants » en bas de l'écran
 - Cliquer sur le bouton « lever la main » en bas à droite de la liste
 - **Entre chaque phase, décompte des voix et captures d'écran :**
 - Ne pas baisser sa main soi-même
 - Merci de patienter

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Situation sanitaire**



Point sur les signalements Covid-19 Etudiants et personnels

CFVU du 20/01/2022

Situation des étudiants

Motif	Site	TOTAL Sept- 21	TOTAL Oct-21	TOTAL Nov-21	TOTAL Déc-21	TOTAL Janv-22 (partiel)	Semaine 01 03-09/01	Semaine 02 10-16/01	Semaine 03 17-20/01 (10h00)
CAS CONTACT	Grenoble	8	10	38	196	765	334	259	147
	Valence	5		5	14	81	42	23	11
	Vienne	1			1	2	1	1	
	Sous-total	14	10	43	211	848	377	283	158
POSITIF	Grenoble	20	13	64	276	1982	883	597	421
	Valence	5	1	11	37	217	95	67	40
	Vienne				5	8	3	3	1
	Bonneville					2	2		
	Chambéry					3	2		1
	Sous-total	25	14	75	318	2212	985	667	463
SYMPTOMATIQUE	Grenoble	34	21	25	81	656	319	200	117
	Valence	2	5	3	10	47	22	14	7
	Vienne					1	1		
	Chambéry					1	1		
	Sous-total	36	26	28	91	705	343	214	124
TOTAL		75	50	146	620	3765	1705	1164	745

Suivi des signalements : symptomatiques et cas contact

- ▶ Depuis le 01/01/2022 :
 - 60 % des cas symptomatique sont devenus positifs (+10 points par rapport à déc-2021)
 - 36 % des cas contact sont devenus positifs (+2 points par rapport à déc-2021)

Rendez-vous de vaccination

- ▶ Pour mémoire, des créneaux sont disponibles pour la communauté UGA jusqu'au 31 janvier.
- ▶ 35% des demandes faites par les personnels, 65% par les étudiants.

Centre de dépistage

- ▶ Ouverture prévue lundi 18 janvier à 8h30 et jusqu'au 18 février au RDC de la MACI.
- ▶ Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h.
- ▶ Sans rendez-vous
- ▶ Nécessité de présenter carte d'étudiant ou carte professionnelle.
- ▶ Supervisé et en partie opéré par le CSU.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **TMM**

Présentation Candidature M1

Janvier 2022





Points abordés :

- actualité
- Ecandidat : modalités
- calendrier prévisionnel
- capacité d'accueil
- attendus
- focus : risque contentieux
- pour le candidat

I - Actualité :

Report de la nouvelle plateforme nationale prévue pour prendre en charge le dépôt des candidatures, les réponses aux candidats et les admissions

Continuité des modalités de recrutement en Master 1, appliquées à l'UGA jusqu'à présent

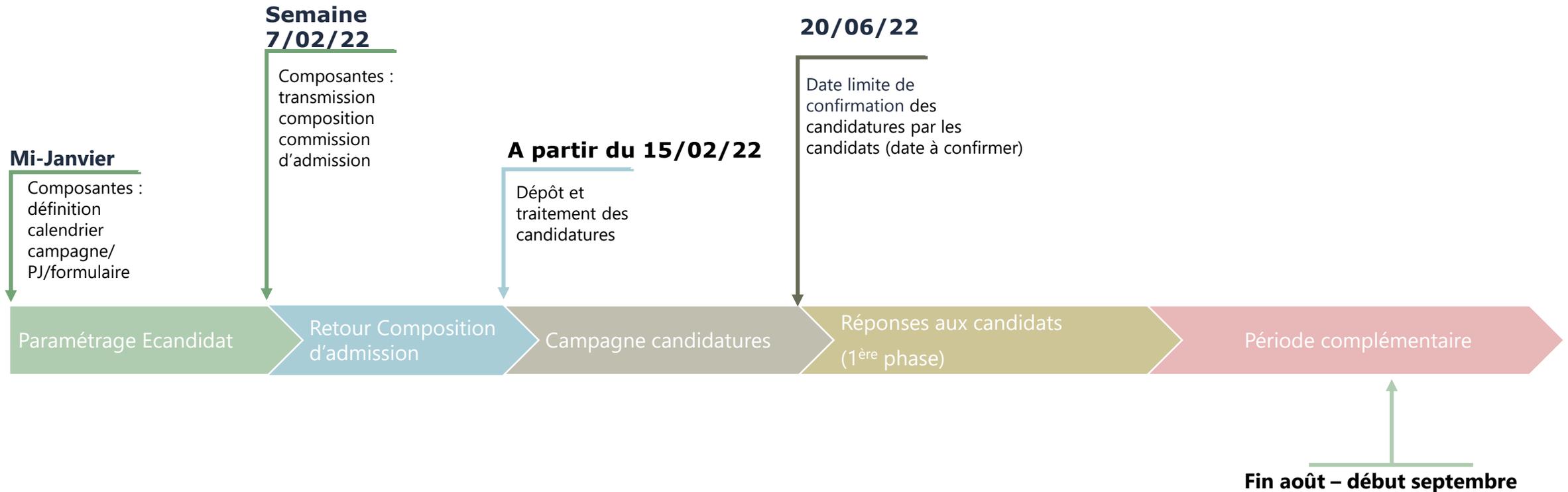
- 1) En application de la réglementation, capacités d'accueil de M1, votées en CFVU du 16 décembre 2021
- 2) Annulation du vote de la CFVU en janvier 2022 sur :
 - Les attendus à l'entrée en M1
 - Les critères généraux d'examen des candidats
 - La composition de la commission de recrutement (nombre et qualité des membres, jury d'admission, nécessite un arrêté du Président)

II- E candidat

Ecandidat

Ecandidat	
Période de paramétrage	Mi janvier – Mi février : fiabilisation de l'offre de formation par la DGDFORM-DEFI et définition des calendriers de campagnes, liste des PJ et composition des commission d'admission par les composantes
Période de candidature	Définition des campagnes par les composantes (<i>de quelques semaines à plusieurs mois</i>) par parcours
Saisie d'un classement	Aucun classement effectué (admis/refusé) hormis pour les parcours utilisant une liste complémentaire.
Fin de la phase d'admission en phase principale	Fin juin
Période complémentaire et admission sur saisine via TMM	Note de cadrage UGA prévoit une réponse aux campagnes complémentaires au 9 septembre et une saisine du recteur pouvant donner lieu à des admissions jusqu'au 30 octobre.

III- Calendrier proposé à l'UGA



Rappel : éviter une date de fin de campagne le week-end (par défaut, lundi suivant sera indiqué)

IV – Capacités d'accueil

- Une **capacité d'accueil globale**, par Mention et par Parcours de M1 votée à la CFVU de décembre.
- Les capacités d'accueil à la **mention** ne sont pas affichées dans Ecandidat – Elles sont affichées sur le Portail TMM

V- Attendus et Critères Généraux d'Examens des Candidatures (CGEC)

Les **attendus** et les **CGEC** ne **seront pas votés** en **CFVU** pour **2022-2023**

Nouveauté TMM 2022 : un attendu a dû être renseigné en décembre pour chaque parcours de formation : *“Disposer des compétences académiques attendues dans le domaine de la formation”*

Évolution des consignes en cours par la DGESIP suite annonce report de la réforme.

VI- Pour le candidat : rien ne change

- Calendrier propre à chaque formation
- Absence de nombre de candidatures limité sur l'ensemble des établissements : *(Actuellement, à l'UGA limité à 4)*
- Lorsqu'il accepte définitivement un avis favorable, il ne perd pas le bénéfice des autres formations où il a été accepté.
- Pour le **recrutement Graduate School** : préconisation : avancer les dates de campagne de sorte à lancer ensuite le recrutement pour la GS et organiser les inscriptions dès le début juillet pour permettre une arrivée fin août

Laurence VIANES : La possibilité d'accepter une candidature sans se désister pour les autres concerne-t-elle également les 4 candidatures UGA ?

David DECHENAUD : Oui ; l'étudiant ayant cette possibilité au niveau national, nous ne l'interdisons pas au niveau de l'UGA. Cependant, le droit à la poursuite d'études s'exprimant au sein d'une académie, et souvent plus précisément au sein de l'université d'origine, nous pourrions envisager à l'avenir d'entraîner un désistement pour les autres candidatures quand une proposition a été faite à l'étudiant. Néanmoins, les calendriers ne sont pas les mêmes et l'étudiant attend parfois toutes les réponses avant de choisir, et, par précaution, en accepte une pour être certain d'avoir un master l'année suivante.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Commission pédagogique relative à la certification langagière**

Jeudi 27 janvier, à 15h30

Visioconférence

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Vice-présidente Étudiante**

Emmy MARC élue par le CAC le 10 janvier 2022

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021**
→ par David DECHENAUD
- 3. Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante**
- 4. Désignation de 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) et d'1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales pour siéger à la Commission Vie Étudiante**
- 5. Désignation de 8 élus étudiants pour siéger à la Commission pédagogique (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
- 6. Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST**
- 7. Approbation des modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées**
- 8. Présentation d'un appel à projets IDEX Formation**
- 9. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 décembre 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	30
Membres représentés	7
Nombre de votants	37
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	9

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021**
- 3. Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante**
→ par David DECHENAUD
- 4. Désignation de 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) et d'1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales pour siéger à la Commission Vie Étudiante**
- 5. Désignation de 8 élus étudiants pour siéger à la Commission pédagogique (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
- 6. Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST**
- 7. Approbation des modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées**
- 8. Présentation d'un appel à projets IDEX Formation**
- 9. Questions diverses**

Missions de la Commission vie étudiante

- ▶ Proposition de périmètre CVE et de délégations de la CFVU (statuts de l'EPE)
 - 10. (CFVU) Adopte les mesures globales permettant aux étudiants de développer des activités culturelles, sportives, associatives et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;
 - 11.(CFVU) Adopte les mesures globales permettant le soutien de la vie associative des étudiants **et à ce titre elle exerce les compétences dans le cadre du FSDIE**
 - 12. (CFVU) Propose des orientations de nature à améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants (**hors pédagogie**), notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, fait des propositions en ce qui concerne les services médicaux et sociaux
- Elabore la politique de la vie étudiante, rédige un schéma directeur de la vie étudiante
- Pilote et évalue la politique de vie étudiante (définition des indicateurs, etc)
- Pilote l'utilisation des moyens dédiés à la vie étudiante dans le respect de l'enveloppe et du cadre stratégique défini par le conseil d'administration,
- Pilote la programmation et le bilan CVEC sur proposition du comité ressource CVEC qu'elle soumet au conseil d'administration

Jean BRETON : Il me semble que nous avons voté il y a deux ans la représentation de la CFVU dans une commission FSDIE. Quelle est la différence entre cette instance et ce qui nous est proposé aujourd'hui ?

David DECHENAUD : La Commission Vie étudiante (CVE) a été mise en place ultérieurement à la Commission FSDIE, et la remplace en quelque sorte puisqu'elle a compétence concernant le FSDIE. Il y avait une ambiguïté dans la manière dont la CVE exerçait ses compétences, notamment au niveau du soutien de la vie associative des étudiants. Il est proposé aujourd'hui de formaliser le fait que la CVE exerce la compétence du FSDIE.

- Délibérations -

Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante

La précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	5
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021**
- 3. Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante**
- 4. Désignation de 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) et d'1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales pour siéger à la Commission Vie Étudiante**
→ par David DECHENAUD
- 5. Désignation de 8 élus étudiants pour siéger à la Commission pédagogique (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
- 6. Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST**
- 7. Approbation des modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées**
- 8. Présentation d'un appel à projets IDEX Formation**
- 9. Questions diverses**

Candidats pour siéger à la Commission Vie étudiante – Candidatures transmises avant la séance

Membres à désigner	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires + 3 sièges de suppléants)	Emile HEYBERGER <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i> Elisa NAUDIN <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i>	Anthony YOUSSEF <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i> Adèle FABRE <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i>
	Séverin CONSTANT-MARMILLON <i>(Interasso)</i> Noémie DUTILLEUL <i>(Interasso)</i>	Nicolas HOGREL <i>(Interasso)</i> Enzo GILLET <i>(Interasso)</i>
1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du CED		

Anthony YOUSSEF : Je retire ma candidature pour un siège de suppléant afin de laisser la place aux autres candidats.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous souhaitons retirer la candidature de Noémie DUTILLEUL. Étant donné qu'il y aura d'autres représentants étudiants par d'autres voies, notamment VPE CROUS et CSPM, nous avons trouvé un accord avec la liste Pour une université écolo et solidaire afin de permettre au mieux la représentation des étudiants.

Anthony YOUSSEF : Il serait bien de former des binômes de titulaires et de suppléants de manière à assurer la parité.

Candidats pour siéger à la Commission Vie étudiante – Candidatures soumises au vote

Membres à désigner	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires + 3 sièges de suppléants)	Emile HEYBERGER <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i>	Nicolas HOGREL <i>(Interasso)</i>
	Elisa NAUDIN <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i>	Adèle FABRE <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i>
	Séverin CONSTANT-MARMILLON <i>(Interasso)</i>	Enzo GILLET <i>(Interasso)</i>
1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du CED		

- Délibérations -

Désignation de 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) et d'1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales pour siéger à la Commission Vie Étudiante

Aucun doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales ne s'est porté candidat pour siéger à la Commission Vie Étudiante.

Les candidatures pour siéger à la Commission Vie étudiante sont soumises au vote : Emile HEYBERGER en tant que titulaire et Nicolas HOGREL en tant que son suppléant, Elisa NAUDIN en tant que titulaire et Adèle FABRE en tant que sa suppléante, Séverin CONSTANT-MARMILLON en tant que titulaire et Enzo GILLET en tant que son suppléant.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	5
Nombre de votants	37
Voix favorables	28
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation d'Emile HEYBERGER, Elisa NAUDIN et Séverin

CONSTANT-MARMILLON en tant que membres titulaires de la Commission Vie Étudiante, et de Nicolas HOGREL, Adèle FABRE et Enzo GILLET en tant que leurs suppléants respectifs.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021**
- 3. Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante**
- 4. Désignation de 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) et d'1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales pour siéger à la Commission Vie Étudiante**
- 5. Désignation de 8 élus étudiants pour siéger à la Commission pédagogique (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
→ par David DECHENAUD
- 6. Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST**
- 7. Approbation des modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées**
- 8. Présentation d'un appel à projets IDEX Formation**
- 9. Questions diverses**

Candidats pour siéger à la Commission pédagogique

Membres à désigner	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
8 élus étudiants de la CFVU (4 sièges de titulaires + 4 sièges de suppléants)	Anthony YOUSSEF <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i>	Emma VASSAL <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i>
	Adèle FABRE <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i>	Moira BIAUX <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i>
	Manon BOURET <i>(Interasso)</i>	Noémie DUTILLEUL <i>(Interasso)</i>
	Chloé THEVENIEAU <i>(Interasso)</i>	Enzo GILLET <i>(Interasso)</i>

- Délibérations -

Désignation de 8 élus étudiants pour siéger à la Commission pédagogique (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)

Les candidatures pour siéger à la Commission pédagogique sont soumises au vote : Anthony YOUSSEF en tant que titulaire et Emma VASSAL en tant que sa suppléante, Adèle FABRE en tant que titulaire et Moira BIAUX en tant que sa suppléante, Manon BOURET en tant que titulaire et Noémie DUTILLEUL en tant que sa suppléante, Chloé THEVENIEAU en tant que titulaire et Enzo GILLET en tant que son suppléant.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	7
Nombre de votants	36
Voix favorables	31
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation d'Anthony YOUSSEF, Adèle FABRE, Manon BOURET et Chloé THEVENIEAU en tant que membres titulaires de la Commission pédagogique, et d'Emma VASSAL, Moira BIAUX, Noémie DUTILLEUL et Enzo GILLET en tant que leurs suppléants respectifs.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021
3. Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante
4. Désignation de 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) et d'1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales pour siéger à la Commission Vie Étudiante
5. Désignation de 8 élus étudiants pour siéger à la Commission pédagogique (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)
6. **Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST**
→ *par David DECHENAUD*
7. Approbation des modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées
8. Présentation d'un appel à projets IDEX Formation
9. Questions diverses

Vote des capacités d'accueil DEUST, LP et BUT pour la rentrée 2022

L'inscription sur une formation en alternance est conditionnée à l'obtention d'un contrat d'alternance et à l'existence de places disponibles. Certains candidats admis ont pu comprendre que l'obtention d'un contrat suffisait. L'absence de capacités d'accueil votées et publiées par l'établissement auraient pu conduire, en cas de recours contentieux, à ce que le juge nous demande de les inscrire dans cette formation.

Suite à quelques recours gracieux survenus à l'été 2021 et à des jugements de tribunaux administratifs concernant d'autres universités, il a été décidé que les licences professionnelles, les DEUST et les BUT feraient l'objet d'un vote de leurs capacités d'accueil pour la rentrée 2022-2023. Sont aussi concernés 2 licences générales, le DCG, le DCSG et deux diplômes d'Etat, tous proposés en alternance.

Les statuts de l'EPE ne prévoyant pas le vote des capacités d'accueil des LP, DEUST et BUT en CFVU, ils seront votés en CA après examen en CFVU. Il est ainsi prévu que ces capacités d'accueil soient votées en CA du 13 mars.

Ces capacités d'accueil seront ensuite rendues publiques sur les fiches AMETYS de notre catalogue en ligne.

Ainsi, elles deviendront opposables pour refuser d'inscrire des candidats admis lorsque l'ensemble de l'effectif du parcours est atteint et même si le candidat malheureux dispose d'un contrat d'apprentissage. Les responsables pédagogiques et services formation continue sont sensibilisés à l'importance d'informer les candidats retenus des places disponibles au fur et à mesure du remplissage de la formation.

Rappel du cadre juridique relatif aux capacités d'accueil

Les textes de références sont l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle et l'article L 612-3 du code de l'éducation.

Il faut distinguer la Licence professionnelle organisée par les UFR du Bachelor Universitaire de Technologie organisé par les IUT.

En ce qui concerne le Bachelor Universitaire de Technologie, c'est-à-dire l'organisation d'une licence professionnelle en 180 crédits au sein d'un IUT, c'est l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle qui fixe les conditions d'admission en 1ère année.

Extrait de l'article 17 : Conformément à l'[article L. 612-3 du code de l'éducation](#), les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement.

Les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT.

L'art. L 612-3 du code de l'éducation prévoit que la sélection peut être opérée « selon des modalités fixées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ». Or, l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ne prévoit de telles modalités que pour le BUT.

Concernant le DEUST, il faut également se référer à l'article [L. 612-3 du code de l'éducation](#) :

Extrait : VI.-Une sélection peut être opérée, selon des modalités fixées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs, instituts, écoles et préparations à celles-ci, grands établissements au sens du chapitre VII du titre Ier du livre VII de la troisième partie et tous établissements où l'admission est subordonnée à un concours national ou à un concours de recrutement de la fonction publique, ainsi que pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur dispensées dans les lycées, aux cycles préparatoires intégrés, aux formations préparant au diplôme de comptabilité et de gestion ou aux diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques, aux formations préparant à la licence professionnelle et aux formations de l'enseignement supérieur conduisant à la délivrance d'un double diplôme.

David DECHENAUD indique que les statuts de l'UGA ne précisent pas les modalités de détermination des capacités d'accueil de ces formations. De ce fait, la CFVU est invitée à formuler un avis sur ces éléments avant que ces derniers soient soumis au vote du Conseil d'administration.

Pour la plupart des formations, les capacités d'accueil proposées correspondent aux inscriptions administratives de 2021/2022. Certaines évolutions sont cependant à noter, en raison des besoins des milieux socioprofessionnels, des capacités d'encadrement, et de la réforme des BUT amenant les IUT à organiser sur 3 années des formations qui se déroulaient auparavant en 2 ans, et ce à moyens constants.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Pour l'ensemble des formations, les ajustements constatés conduisent-ils à une hausse ou à une baisse des capacités d'accueil au regard des inscriptions administratives de l'année en cours ?

David DECHENAUD : Globalement, les capacités d'accueil restent assez stables, avec une légère baisse. L'inverse aurait été étonnant, car nous ne créons pas de places supplémentaires sans moyens apportés par l'État. L'IUT 2 propose un ajustement à la baisse d'un groupe pour les départements GEA et Carrières juridiques, en raison de l'étalement des cursus sur 3 ans et non plus 2 ans : il s'agit de conserver les moyens nécessaires pour déployer des groupes jusqu'en 3^e année. L'IUT 1 retire un groupe dans un département, et en ajoute un dans un autre département, ce qui revient à une grande stabilité des effectifs.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Combien de places représente cette légère baisse ?

David DECHENAUD : 50 places, tous diplômes confondus. Les capacités

d'accueil de ces formations étant pour la première fois soumises au vote des instances, la comparaison avec cette année n'était pas possible. Pour la séance de ce jour, nous avons ajouté les données concernant les inscriptions administratives 2021/2022, mais ces dernières ne figuraient pas dans le document qui a été mis à votre disposition sur Alfresco. Cela permet de constater qu'il n'y a pas de différence notable entre les effectifs de cette année et le nombre d'étudiants qui pourront être accueillis l'année prochaine. Si nous avons envisagé une forte baisse, l'autorité académique ne l'aurait de toutes manières pas acceptée.

Anthony YOUSSEF : Le fait de prendre connaissance seulement maintenant des effectifs de l'année en cours va chambouler nos réflexions. À l'avenir, pourra-t-on disposer de ces données avant la séance ?

David DECHENAUD : Bien sûr ; pour les capacités d'accueil de Licence et de Master, nous avons toujours fait la comparaison avec l'année précédente. Celles de LP, BUT et DEUST étant soumises aux instances pour la première fois, les services administratifs n'avaient pas le comparatif et n'ont pas été en mesure de l'établir plus tôt. Cet élément de comparaison est le seul que nous puissions avoir aujourd'hui mais n'est pas très pertinent : l'effectif constaté ne signifie pas que le nombre maximal de places était atteint. L'année prochaine, nous pourrons mettre en regard les capacités et les composantes justifieront leurs demandes d'évolution.

Virginie ZAMPA : Ces capacités d'accueil concernent-elles seulement les alternants ? Si non, il manque une ligne pour la licence professionnelle de mon UFR.

David DECHENAUD : Pour les licences professionnelles, elles ne concernent que les alternants. Pour les BUT en revanche, c'est différent.

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST

Considérant le passage ultérieur de ces capacités d'accueil en Conseil d'administration, la CFVU est appelée à émettre un avis.

Les capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST sont soumises à l'avis de la CFVU.

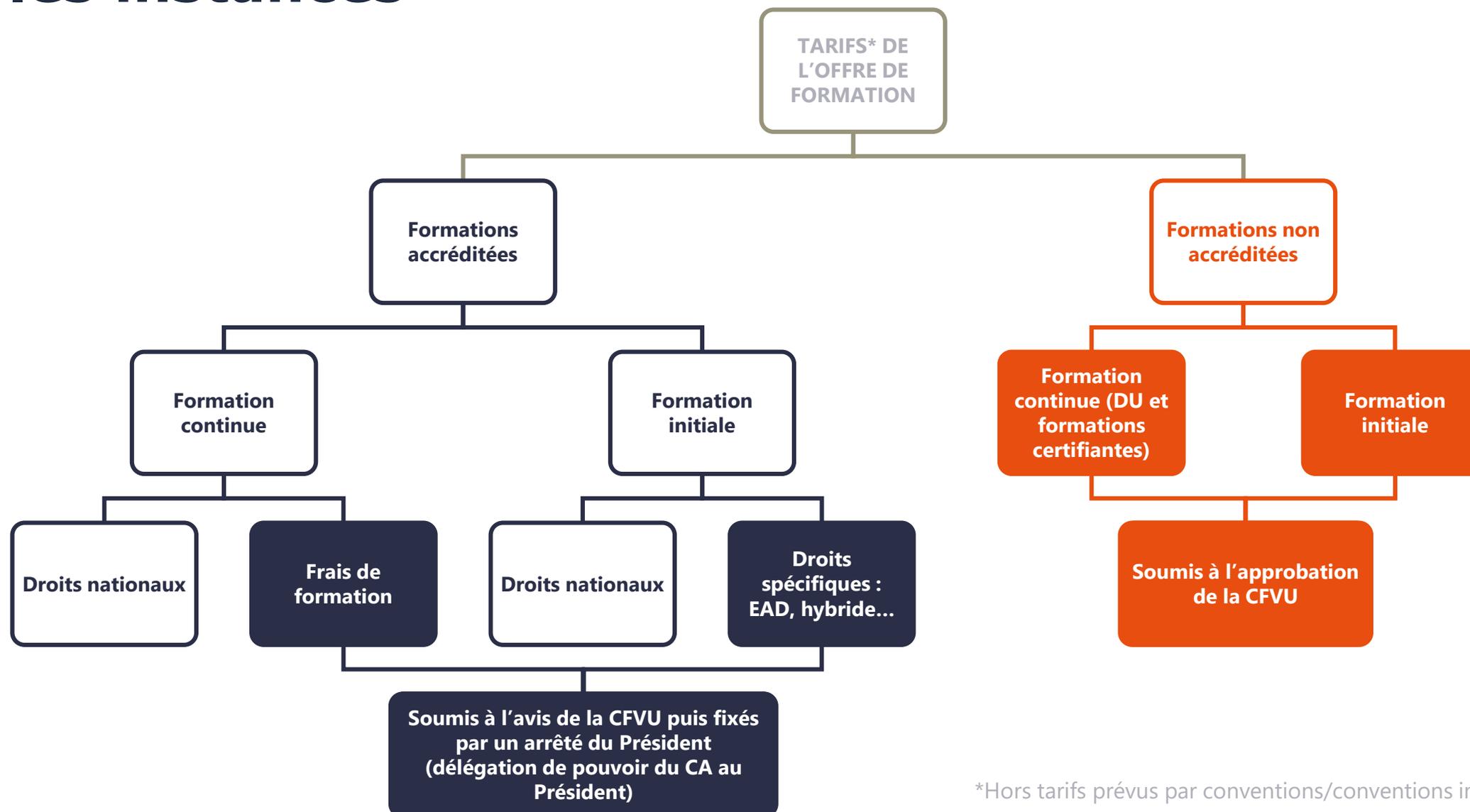
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	8
Nombre de votants	36
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	10

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité de ses membres présents et représentés concernant les capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021**
- 3. Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante**
- 4. Désignation de 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) et d'1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales pour siéger à la Commission Vie Étudiante**
- 5. Désignation de 8 élus étudiants pour siéger à la Commission pédagogique (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
- 6. Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST**
- 7. Approbation des modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées**
→ par David DECHENAUD
- 8. Présentation d'un appel à projets IDEX Formation**
- 9. Questions diverses**

Approbation des tarifs des formations par les instances



*Hors tarifs prévus par conventions/conventions internationales

Tarifs FC FI de l'Offre de Formation Non Accréditée

Pour rappel : En référence à l'article 49 des statuts de l'EPE UGA, la CFVU fixe les droits d'inscription pour les diplômes d'établissement (hors établissements composantes).

Ainsi, les tarifs FC FI sont soumis à l'approbation de la CFVU :

- Lors de la création de ces formations
- Dans le cadre d'un recensement annuel, lorsqu'ils font l'objet de modifications.

Au titre de l'année 2021-2022, les tarifs de la FC ont été approuvés lors de la CFVU du 15/04/2021 et ceux de la FI en CFVU du 19/06/2021.

Des demandes de modifications/ajouts en lien avec ces tarifications ont été formulées par les composantes, au 1^{er} semestre 2021-2022, principalement en raison de l'accueil de publics non identifiés jusqu'à présent sur la formation concernée, et afin, in fine, de permettre la régularisation des inscriptions, de ces mêmes candidats, actuellement suspendues.

Le tableau présenté en annexe recense ces demandes et les argumentaires en lien.

- Délibérations -

Approbation des modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées

Les modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	8
Nombre de votants	36
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021**
- 3. Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante**
- 4. Désignation de 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) et d'1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales pour siéger à la Commission Vie Étudiante**
- 5. Désignation de 8 élus étudiants pour siéger à la Commission pédagogique (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
- 6. Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST**
- 7. Approbation des modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées**
- 8. Présentation d'un appel à projets IDEX Formation**
→ par Christine CHIRAT
- 9. Questions diverses**

IDEX Formation

AAP MATURE



Christine Chirat, vice présidente chargée
de la formation à Grenoble INP – UGA,
en charge du volet IDEX Formation de
l'UGA

IDEX Formation – AAP MATURES

Cible : Projets issus des AAP précédents de l'Idex Formation

Objectif : aide ponctuelle supplémentaire, soit pour finaliser le projet, soit pour le déployer au sein de la composante du/des porteurs, ou vers d'autres composantes du consortium IDEX, voire à l'extérieur de ce périmètre dans le cadre d'un co-financement, et répondant aux critères listés plus loin.

Une priorité sera donnée aux projets qui bénéficient ou qui bénéficieront à plusieurs composantes élémentaires.

Durée et budget par projet : 2 ans maximum, 50 k euros max par projet

Budget de l'appel: 600 k euros

Type de dépenses : masse salariale (hors heures de formation); heures de reconnaissance d'investissement pédagogique dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur ; des missions, de l'achat de matériel, de la sous-traitance (en dehors de l'activité de formation elle-même).

IDEX Formation – AAP MATURES

Critères de recevabilité : Le porteur ou les co-porteurs du projet doivent être des membres d'une composante du consortium IDEX. Une même personne ne peut porter ou co-porter qu'un seul projet. Les projets qui n'ont pas rendu les rapports demandés pendant la période probatoire par le volet IDEX Formation ne seront pas recevables.

Rem : Les projets incluant des partenaires académiques nationaux ou internationaux hors du périmètre de l'IDEX, ou des acteurs du monde socio-économique ou culturel sont éligibles, mais seules les activités des acteurs du site seront financées.

Critères d'évaluation

1 – Critères de qualité

- Projet ayant obtenu des résultats concrets pour leur composante et/ou l'UGA : démontrer quels ont été les apports du projet pour les apprenants et/ou pour les enseignants/enseignants-chercheurs ;
- Valeur ajoutée du financement additionnel pour l'achèvement du projet ou son déploiement. Expliquer les facteurs ayant empêché de terminer le projet ou de le déployer.
- Détermination d'indicateurs mesurables permettant d'évaluer les résultats attendus à l'aide du nouveau financement, notamment en termes d'apports pour les apprenants et les enseignants ;
- Clarté du dossier;
- Ancrage dans la stratégie à l'échelle de l'UGA et au niveau de ses composantes ;

IDEX Formation – AAP MATURES

2 – Critères d'impact

- Projet qui démontre une capacité à devenir autonome financièrement : il s'agira d'indiquer les autres financements déjà obtenus ou à venir (joindre un écrit (lettre d'intention d'un financeur extérieur, support de la composante, ...) ou les perspectives d'autofinancement à terme ;
- Qualité de la diffusion des résultats du projet déjà obtenus et visés : communication interne et externe, articles, conférences, sites web , ... ;
- Essaimage des résultats du projet vers d'autres composantes élémentaires ou académiques de l'UGA , voire au niveau national ou international
- Projet qui permet de renforcer les collaborations inter-composantes élémentaires et académiques de l'UGA ;
- Projet qui permet de renforcer les collaborations nationales ou internationales ;
- Contribution éventuelle au lien formation - recherche .

3 – Critères de mise en œuvre

- Cohérence entre ambitions du projet et la demande financière, justification du budget demandé ;
- Faisabilité, planification détaillée, gestion des risques ;
- Articulation avec les autres composantes, structures ou services des composantes de l'UGA dans le cas d'un projet multi- composantes ;
- Projet qui présente un avis positif étayé de la composante (ou des composantes pour les projets multi-composantes).

IDEX Formation – AAP MATURES

Evaluation des projets

Les projets concernés par cet appel ayant déjà été évalués par des jurys puisqu'ils sont issus des appels à projets antérieurs, il ne sera fait appel qu'à des évaluateurs internes à l'UGA. Les projets seront évalués chacun par deux enseignants chercheurs ou enseignants sans lien avec le projet. L'évaluation s'appuiera sur la liste des critères donnés ci-dessus.

Au moment du dépôt, le porteur et co-porteur peuvent signaler des personnes avec lesquelles ils sont en situation de lien d'intérêt. Il est également possible de demander, en précisant le motif, qu'un membre du comité de sélection ne participe pas à l'évaluation ni aux délibérations sur son projet.

Sélection et validation des projets

Le comité de sélection est composé des membres de la Commission Idex Formation, composée des membres de la Vice-Présidence Formation de l'UGA complétée de représentants des composantes académiques, d'un représentant du collège doctoral et d'un représentant étudiant, et est présidé par la personne en charge du volet Formation de l'Idex.

Pour ses travaux, le comité s'appuie sur les avis et recommandations fournies par les évaluateurs. Il prend en compte les critères de sélection des projets et veille à la diversité thématique des projets. Le comité établit une proposition de liste de projets à soutenir et d'attribution de moyens.

Le Directoire IDEX de l'UGA valide la liste des projets retenus et la répartition des moyens.

La liste des projets sélectionnés pour financement est présentée pour information à la Commission Formation et Vie Universitaire du CAC de l'UGA.

IDEX Formation – AAP MATURES

Composition de la Commission Idex Formation :

- La personne en charge de la commission Idex Formation : Vice-Présidente Formation de Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management, Université Grenoble Alpes Christine Chirat
- Le Vice-Président Formation de l'Université Grenoble Alpes: David Dechenaud
- Des représentants de chaque CSPM et CAPM
 - École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, Université Grenoble Alpes : Philippe Grandvoinet et Philippe Liveneau
 - École universitaire de technologie, Université Grenoble Alpes : Lionel Filippi et Mathilde Loretz
 - Faculté des sciences, Université Grenoble Alpes : Yannick Vallée et Christophe Furget
 - Faculté Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S), Université Grenoble Alpes : Kevin Sutton et Florian Barrière
 - Grenoble INP - UGA : Anne Vilcot et Daniel Brissaud
 - Sciences Po Grenoble, Université Grenoble Alpes : Irène Laurent
 - Un représentant du Collège des Etudes Doctorales, Université Grenoble Alpes: directeur ou directrice adjointe en charge de la formation. Denis Jongsman ou Christelle Breton
 - Un représentant étudiant

IDEX Formation – AAP MATURES

Règles de confidentialité, de déontologie et de traitement des liens d'intérêt

Les obligations et règles en matière de confidentialité, de déontologie et de traitement des liens d'intérêt se conforment aux principes votés par le conseil d'administration en date du 8 juillet 2021.

Aucun porteur ou co-porteur de projet ne peut être membre du comité de sélection, de la vice-présidence Formation de l'UGA, ni du directoire IDEX de l'UGA.

Pour suivre les questions de déontologie et de traitement des liens d'intérêt dans le cadre du processus de sélection des projets de l'appel « Maturation », la commission IDEX Formation désignera deux observateurs qui assisteront aux réunions du comité.

Suivi des projets

Les projets seront évalués annuellement. Ainsi, chaque année les porteurs de projets devront préparer un bilan synthétique, en renseignant les indicateurs permettant de suivre l'état d'avancement du projet et son impact, et de les comparer aux objectifs attendus. Un récapitulatif des dépenses et des heures consacrées au projet sera également demandé.

IDEX Formation – AAP MATURES

Soumission des projets

Le dossier de soumission est rédigé en français, avec la police de caractère Calibri 11 pt, interligne simple. Il composé des éléments suivants :

Résumé (maximum 0,5 page)

Description du projet (maximum 5 pages au total) (rédiger les rubriques ci-dessous au regard des critères listés plus haut) :

Contexte et qualité du projet (maximum 2 pages),

Impact du projet (maximum 1 page),

Mise en œuvre du projet, incluant le justificatif du budget (maximum 2 pages).

3 – Avis étayé de la ou des composante(s)

4 -Le cas échéant, lettres signées d'engagement financier de partenaires,

5 - CV (maximum 2 pages) du porteur et des co-porteurs le cas échéant,

Planning prévisionnel

Parution de l'AAP, fin janvier

Date limite de dépôt des projets, fin mars

Notification de la réponse aux porteurs, courant mai

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 décembre 2021**
- 3. Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante**
- 4. Désignation de 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) et d'1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales pour siéger à la Commission Vie Étudiante**
- 5. Désignation de 8 élus étudiants pour siéger à la Commission pédagogique (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
- 6. Approbation des capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des DEUST**
- 7. Approbation des modifications et ajouts des tarifs de formation initiale et continue relatifs aux formations non accréditées**
- 8. Présentation d'un appel à projets IDEX Formation**
- 9. Questions diverses**
→ néant

La séance est levée à 18h30.

Annexes

- 1 – Relevé de décisions du 16 décembre 2021
- 2 – Précision sur les compétences de la Commission Vie étudiante
- 3 – Commission Vie étudiante
- 4 – Commission pédagogique
- 5 – Capacités d'accueil LP, BUT et DEUST
- 6 – Modifications et ajouts des tarifs FI et FC des formations non accréditées